

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2009

- 1- **Incident sur un mouillage de Beg ar Fry** : le Maire ayant donné lecture des courriers et montré les photos, les membres du Conseil Municipal refusent la prise en charge du devis (hors franchise) par 12 voix contre, 1 abstention et une voix pour.
- 2- « **Hameau de Pont-Pren** », le Maire est autorisé à l'unanimité
 - signer le marché SCREG qui se décompose en 3 parties :
 - 1 tranche ferme d'un montant H.T. de 190 615€48
 - 1 tranche conditionnelle N°1 d'un montant H.T. de 12 071€91
 - 1 tranche conditionnelle N°2 d'un montant H.T. de 20 009€95
 - notifier la tranche ferme à l'entreprise SCREG
- 3- **Convention fonds de concours avec MORLAIX COMMUNAUTE** : le Maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention avec MORLAIX COMMUNAUTE afin de recevoir une aide d'un montant de 13 205€ qui contribuera à l'aménagement de la Hent « Beg ar Fry » qui devrait débiter après la Toussaint
- 4- **La réforme territoriale** : le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire décide de prendre une délibération afin de montrer son inquiétude face à la réforme territoriale d'une part sur le devenir des élus locaux et d'autre part sur la suppression de la taxe professionnelle
- 5- **MSC NAPOLI** : en 2007, la Commune avait subi une pollution par l'arrivée à la côte de paquets de biscuits souillés par des hydrocarbures. A l'unanimité des membres présents, le Maire est autorisé à signer la convention afin de recevoir le montant des frais occasionnés soit 3 371€72 TTC.
- 6- **Virement de crédit** : Un étudiant devait commencer à rembourser son prêt d'honneur 500€ en 2008. Une demande de report est parvenue en mairie début janvier. Cela entraîne des opérations en comptabilité et notamment un virement de crédit :
 - Chap 23 – 500€
 - Chap 27 + 500€
- 7- **Charte du Parc Naturel Régional d'Armorique** : le Conseil Municipal autorise MORLAIX COMMUNAUTE à adhérer au Syndicat Mixte du Parc par 13 voix pour et une abstention
- 8- **Surtaxe d'Assainissement pour 2010** : augmentation de 2,07% votée à l'unanimité
 - une prime fixe d'un montant de 34€92
 - surtaxe par m3 d'eau consommé : 1€13
- 9- **Embauche d'un contrat d'accompagnement à l'emploi** au service technique pour une durée hebdomadaire de 35 heures pour un an renouvelable un an